

Aides et Mesures exceptionnelles

Artistes - Interprètes / Technicien(nes) intermittent(es)

1. Les Allocations chômage intermittent pendant la crise sanitaire

Les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire et les ont adaptées aux intermittents du spectacle relevant des annexes 8 et 10 du règlement d'assurance chômage, notamment :

- La prolongation de la durée des droits à allocation chômage durant le confinement ;
- L'allongement de la période de recherche de 507 heures de la durée du confinement.

Vous trouverez le détail des mesures ainsi qu'un question-réponse sur le site de Pôle Emploi Spectacle.

→ [Voir la FAQ Intermittents du spectacle et mesures exceptionnelles](#)

Par ailleurs, le Pôle Emploi Scènes et Images Auvergne-Rhône-Alpes répond sur vos situations particulières : intermittent.ara@pole-emploi.fr

→ <https://www.facebook.com/poleemploi.scenesetimages>

→ [FAQ ministère de la Culture](#)

2. Dates annulées et face à des difficultés importantes, je sollicite l'Aide AUDIENS

Formulaire d'aide pour les artistes et les techniciens intermittent-es du spectacle confronté-es à des annulations de cachets ou de jours de travail. La demande d'aide exceptionnelle sera étudiée en priorité, elle peut se faire par l'intermédiaire du formulaire en lien ci-dessous et est réservée aux artistes ou technicien-n(es) intermittent-es du spectacle :

- qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes,
- qui ont eu plus de 5 jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil Il est demandé de justifier des annulations sur présentation :
 - des justificatifs d'embauche (contrats de travail, DPE, affiches ou programmes)
 - des justificatifs d'annulation
 - ou un certificat médical le cas échéant. Les demandes seront traitées par le service d'action sociale qui reviendra vers les demandeurs à partir du mois d'avril.

→ [Voir le formulaire de demande en ligne et les modalités d'envoi](#)

3. Artiste-interprète, je sollicite le fonds d'aide "Adami - droit au coeur"

Le fonds d'aide « Adami - Droit au coeur » est ouvert aux artistes-interprètes confrontés à des difficultés financières temporaires du fait de l'annulation ou du report des projets artistiques auxquels ils devaient participer en raison de la crise sanitaire. Les bénéficiaires sont les artistes-interprètes associés ou non associés de l'Adami.

Votre demande d'aide doit être constituée des éléments suivants :

- Courrier décrivant la situation (annulation ou report d'engagements, nombre de représentations ou de séances annulées, niveau de perte de rémunération...) et déclaration sur l'honneur sur les aides demandées (ou attribuées) par d'autres organismes ;
- Copie de l'avis d'imposition de 2019 (si possible 2018) ;
- CV avec discographie/filmographie ;
- Les éléments justificatifs de la situation : avis de situation Pôle emploi, contrat d'engagement/d'enregistrement, mail du producteur confirmant l'engagement, annonce d'annulation ou de report, etc...

Par ailleurs, l'ADAMI a annoncé des mesures de répartition exceptionnelle des droits voisins en faveur des artistes-interprètes.

→ [Voir le communiqué](#)

→ [Fonds d'aide Adami Droit au coeur](#)

Aides et Mesures exceptionnelles

Artistes - Interprètes / Technicien(nes) intermittent(es)

4. J'ai besoin d'être accompagné dans mes démarches

Comédien.ne, circassien.ne, artiste de rue, je ne trouve pas de réponses à mes questions :

ARTCÉNA - LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE, DE LA RUE ET DU THÉÂTRE

Artcéna met en ligne des repères juridiques pour le monde du spectacle et une veille des engagements des opérateurs du secteur. La permanence juridique téléphonique gratuite est étendue : posez votre question sur : juridique@artcena.fr afin d'être rappelé.

→ [Voir sur le site d'ARTCENA - Info juridiques Covid 19](#)

Danseur.se, je ne trouve pas de réponses à mes questions :

LE CND - CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le CND publie une veille ainsi que des fiches pratiques. Une permanence juridique est établie via l'adresse ressources.pro@cnd.fr

→ [Voir le fil d'information et d'appui au secteur chorégraphique Covid-19](#)

Musicien.ne, je ne trouve pas de réponses à mes questions

E CNM - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE Le CNM - Centre National de la Musique

Pour répondre aux questions des professionnels de la musique dans ce contexte exceptionnel :

info.covid19@cnv.fr

→ [Plus d'infos](#)

L'IRMA L'irma met en place de nouvelles modalités de conseil pendant le confinement

En-Quête d'info, l'émission hebdo Covid-19 & Musique : tous les jeudis, suivez l'émission En-Quête d'info sur Facebook Live. Des intervenants qualifiés et l'équipe de l'IRMA en appui pour répondre aux questions des artistes, professionnels et porteurs de projets musicaux impactés dans leur activité par la crise sanitaire.

Émission multimédia à suivre sur Facebook tous les jeudis à 14h30 Orientation et conseil : lundi et vendredi / de 14h à 16h via mail conseil@irma.asso.fr, chat ou visio sur irma.asso.fr et www.irmawork.com.

Musicien.ne, je fais appel à l'assistance juridique et comptable gratuite de la Guilde des Artistes musiciens (GAM)

La GAM met à disposition des artistes, auteurs et/ou compositeurs, une assistance juridique exceptionnelle et gratuite en partenariat avec le cabinet JOUCLARD AVOCATS. Si vous avez des questions sur votre activité durablement impactée par les mesures sanitaires liées au Covid-19, prenez rendez-vous en nous écrivant :

contact@lagam.org

Professionnel(le) du spectacle vivant en Auvergne Rhône Alpes,

Je sollicite un créneau de RDV auprès de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant afin d'être conseillé et orienté. Durant le temps du confinement, chaque vendredi matin, 3 chargées de missions de l'agence s'efforceront de répondre à vos demandes.

- La forme : des rdv individuels de 45 minutes par téléphone
- Les horaires : entre 9h et 12h30
- Le processus : une inscription obligatoire ou vous exposez votre demande le plus clairement possible
- Le public : tous porteurs de projets culturels professionnels de la région

→ [S'inscrire aux RDV](#)